



## Mairie de Charensat

### Réunion du 24 mai 2018

**Présents :** MM. BACCONNET – BARRIERE – BLANCHON – CHAMBON – CLOAREC – COTTET – DUBOISSET – LENOBLE – MOUILLET - MOURLON – POUCHOL – SENETAIRE -

**Absents excusés :** MM. DEBOUDARD (pouvoir à M. MOURLON)

**Date de convocation :** 15/05/2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre mai 2018 à 19h30, le Conseil Municipal de Charensat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr BLANCHON François, Maire. Mme BACCONNET a été nommée secrétaire de séance.

Une minute de silence est observée en mémoire de Madame Claudie IMBAUD

**Remarque sur le compte-rendu du 12/04/2018 :** aucune observation.

**Approbation du compte-rendu du 12/04/2018 :** 9 pour – 0 contre – 4 abstentions

- **Projet d'étude de l'EHPAD de Charensat à l'échelle du territoire des Combrailles** : pour ce point la directrice de l'EHPAD et les membres du CCAS sont présents : E.MOUILLET – A.BICHON – N.CLERET – M.DUBREUIL D.DAFFIT – E.BENARD SERRURIER

M. le Maire fait part aux membres de la situation financière de l'EHPAD. Le CCAS, gestionnaire de l'EHPAD souhaite prendre la décision d'intégrer ou non le CIAS du Pays de St Eloy pour assurer le devenir de l'établissement. Pour cela il souhaite qu'une étude soit faite pour connaître les avantages et inconvénients d'une mutualisation avec les deux autres EHPAD sur le secteur de la nouvelle Com.Com (Menat et St Gervais). Actuellement l'EHPAD de Charensat présente un déficit cumulé sur trois ans de 65 000 € environ. Les dotations ont baissé en 2018 de 39 000 € environ et l'établissement doit aussi faire face à un problème de loyers impayés depuis plusieurs années de 40 000 €. La marge de manœuvre est faible : le prix de la journée ne peut pas être augmenté trop fortement car réglementé, pas de possibilité d'embaucher des contrats aidés (plus d'aides de l'Etat), possibilité de réduire quelques charges (groupement de commandes) mais cela ne sera pas significatif, réduire le remplacement du personnel au péril du service rendu aux résidents, différé les investissements « non urgents ». Le Maire propose une délibération pour missionner un cabinet expert indépendant afin de vérifier les répercussions juridiques, financières et l'intérêt communautaire de l'EHPAD et permettre au CCAS de se positionner. Accord à l'unanimité.

- **COCON63 : travaux d'isolation rampants et combles de l'école et la cantine** : M. le Maire rappelle que lors d'une précédente réunion il avait été décidé de procéder à des travaux d'isolation des combles perdus et des rampants au-dessus de l'école et la cantine. Des diagnostics et études de faisabilité ont été réalisés par l'entreprise COCON63. Il est nécessaire de prendre une délibération pour autoriser les travaux d'isolation. Accord à l'unanimité.

Précision : présence de plomb dans les ferrures des volets (peinture) et d'amiante dans la toiture côté salle des fêtes.

- **Captage d'eau des Sanciaux** : problème de non-respect de l'arrêté préfectoral de 2011, le récent propriétaire a procédé au déboisement de la parcelle E118 sans en faire part à la mairie. Cette parcelle est concernée par le périmètre de protection rapproché du captage établi par l'arrêté préfectoral du 3 janvier 2011. Elle est donc soumise aux prescriptions de l'article 5 de l'arrêté qui interdit l'exploitation par coupe à blanc totale et impose de prévenir la commune des travaux forestiers envisagés. Un courrier a été envoyé au propriétaire par LRAR en date du 23 avril 2018 lui demandant de stopper ses opérations et d'informer officiellement la mairie de ses projets. Certains membres du conseil informent avoir reçu les copies des documents (échanges de courriers entre le propriétaire et la mairie) dans leurs boîtes aux lettres. Une rencontre sera organisée avec les services de l'Etat pour informer le propriétaire. Le Maire propose de prendre toutes les mesures nécessaires pour la préservation de captages d'eau potable : accord à 12 voix pour – 1 abstention

- **Subvention au comité des fêtes pour le feu d'artifice** : le comité des fêtes a envoyé une demande de subvention pour le feu d'artifice de la fête patronale 2018. Proposition de subvention de 3 500 €. Accord à l'unanimité.
- **Implantation sur la commune de l'entreprise CHOUVY** : M. le Maire lit le courrier transmis par l'entreprise CHOUVY pour une demande d'achat d'une parcelle proche du stade. Elle a un projet d'implantation de 3 silos de stockage de céréales et une bascule. M. le Maire donne lecture du mail de Mme FOURMONT (de la DDT de Riom) qui informe que le projet est faisable et que le permis de construire serait accepté si déposé. Accord à l'unanimité pour céder ce terrain à l'entreprise CHOUVY. Décision du prix de vente lors de la prochaine réunion en juin.
- **Création de postes (personnel communal)** : emploi d'avenir terminé depuis le 10 mai. Pas de possibilité de renouvellement (plus d'aide de l'Etat). Redéploiement du temps de travail de Fabrice BEAUDET pour Chancelade. Embauche en CDD de Jean-Christophe CASTANO (CDD d'un an renouvelable trois ans). Poste d'adjoint technique territorial 2/35°. Avancement de grade pour Fabrice BEAUDET : adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe 15/35° et garde champêtre chef principal 5/35°. Augmentation du temps de travail de Marie IZQUIERDO et mise à disposition pour le service de l'eau : passage à 24/35°. Validation de l'examen d'adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe. Accord à l'unanimité pour la création de ces 4 postes à compter du 1/06/2018.
- **Subvention dossier Fonds A89** : possibilité de déposer un dossier de demande de subvention pour le bâtiment d'accueil des pêcheurs (Chancelade) : accord à l'unanimité.
- **Étang de Chevalet** : Madame Nadine LEONARD a informé la commune que l'étang de Chevalet lui appartenant était mis à la vente pour un prix d'environ 120 000 €. L'étang est situé au milieu de la forêt communale, il est fondé en titre. Une personne est déjà intéressée par l'achat.
- **Mise à disposition de la plateforme touristique de diffusion Module E-Rando63** : le conseil départemental du Puy-de-Dôme a mis en place gratuitement à la disposition des communes un outil de diffusion et de promotion de l'offre touristique : la plateforme Module E-Rando63. Cet outil permet de diffuser sur les sites internet, tablettes et smartphone les circuits de randonnées et le patrimoine communal. Une convention de mise à disposition doit être signée par les deux parties. Accord à l'unanimité
- **DETR 2017** : M. le Maire informe le conseil qu'un versement de 3 840 € a été effectué, correspondant à une avance allouée au titre de la DETR pour l'aménagement et l'embellissement du bourg.
- **Subvention catastrophes naturelles** : le 1<sup>er</sup> acompte de 4 114 € a été versé à la commune le 03/05/2018.
- **Mesures Estivales à la Poste** : La Poste sera fermée du 16 au 21 juillet 2018 pour travaux. Elle ré-ouvrira le lundi 23 juillet aux horaires habituels. L'information sera transmise aux habitants par Le Semeur et La Montagne.
- **voirie forestière** : commander des camions de pierre.
- **Terrains Mauchet et Troissagnes** : informations de deux réunions qui se sont tenues sur place pour récupérer des terrains devant les maisons.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Les Membres,